

informations

midi-pyrénées

la
cgt

comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Vos luttes dans la région
Grande distribution



A la une
L'outil régional



Actualité régionale
Manifestation en Andorre

Dossier

Service public de l'emploi

Fusion ANPE-ASSEDIC



N°175 février 2008

Dossier



Service Public de l'Emploi

Editorial	2
A la une	3
• L'outil régional	
Vos luttes dans la région	4
• Commerce	
• La Poste	
• Rio Tinto (09)	
• Cottès (09)	
Professions	5
• Santé-Action sociale	
• Métallurgie	
Activité Régionale	6
• IRT	
• Santé au travail	
• Formation prud'hommes	
Dossier	7-9
• Groupe de travail emploi formation	
• ANPE	
• ASSEDIC	
• AFPA	
Activité CGT/CESR	11
• Rencontre avec...	
• Actualité de l'activité	
Actualité CESR	12
• Les interventions de la CGT	
Vie Syndicale	13
• Syndicalisation	
• Discriminations	
Actualité Régionale	14
• Manifestation en Andorre	
Brèves	15
• Congrès	
• Journée d'action	

I l n'aura fallu que neuf mois au Président de la République pour faire baisser sa côte de popularité de plus de vingt pour cent, les citoyens et plus particulièrement les salariés n'ont pas été dupes de sa stratégie médiatique et de sa démagogie. Comme ils l'ont crié haut et fort, ces derniers mois, la principale préoccupation des salariés reste la hausse de leur pouvoir d'achat, le gouvernement est dans l'incapacité volontaire, de répondre à cette légitime revendication. Les différentes actions du premier février dernier, dans la grande distribution, démontrent l'ampleur du mécontentement. Dans un secteur où la mobilisation reste difficile du fait de l'éclatement des grandes enseignes en petites structures, les salariés ont su porter et faire partager leurs revendications, très souvent comprises et soutenues par les clients.

Aujourd'hui, plus que jamais, dans notre pays, c'est le patronat qui gouverne et son action est relayée avec zèle par un gouvernement complètement effacé derrière son Président. Les lois qui régissent le droit des salariés, le droit du travail, ne sont plus élaborées par le parlement, elles sont la déclinaison d'accords ou de négociations entre les partenaires sociaux et le patronat, tel le " nouveau contrat de travail ". Après les récentes réformes sur les régimes de retraites, engagées par le gouvernement, ce dernier laisse la main libre au patronat dans la négociation sur la pénibilité, une négociation menée en toute mauvaise foi par les patrons, sur laquelle nous devons peser de toutes nos forces le 4 mars prochain. Le gouvernement ne prend plus ses responsabilités, voilà neuf mois qu'il marche sur la tête!

Alors, oui, la mobilisation doit continuer, la convergence des revendications des salariés, des privés d'emploi, des retraités doit nous permettre, non seulement de faire reculer le gouvernement, mais surtout de créer le rapport de force face au patronat.



Michel BELIERES
Secrétaire général de l'UD 81
19 février 2008





L'outil Régional

Mise en place de groupes de travail

Le 25 janvier 2008, c'est tenu notre premier comité régional, juste après notre conférence, il était important d'une part, car il allait donner la dynamique de la future direction régionale.

Les débats ont fait ressortir une volonté de travailler ensemble dans la CGT tel que cela avait fortement évoqué à la conférence régionale, que ce soit les UD ou les professions, il en est ressorti de l'appréciation sur la conférence, que sa réussite a été le fruit du résultat d'une préparation collective, c'est évident que cela va nous permettre de mieux porter et d'appréhender les dossiers régionaux. Important aussi d'autre part par sa nouvelle composition à 25 membres, nous pensions dans l'élaboration des propositions que ce nouvel outil allait donner un nouvel élan pour notre activité, nous avons pu avec joie le vérifier au cours de la réunion. Après un débat sur l'actualité, nous avons débattu de la mise en place des groupes de travail régionaux. Nous ne parlons pas de rien, car depuis plusieurs années des groupes de travail avaient été mis en place et leur efficacité n'est plus à démontrer, c'est pour cela que nous les avons reconduits. A partir de ce travail déjà réalisé, il est ressorti dans le débat la nécessité de créer d'autres groupes de travail qui seront un support pour l'activité dans nos syndicats, tout en gardant bien entendu les prérogatives des UD et des professions. Ces collectifs vont approfondir la réflexion sur une thématique et proposer des actions pour permettre d'intensifier le rapport de force afin de peser sur les choix politiques et d'avoir une CGT force de pro-

position et de conquêtes sociales. Les groupes de travail se reposent sur les enjeux et les défis régionaux en cohérence avec l'actualité locale, départementale, nationale et internationale. Ils ont été validés par le comité régional comme suit avec un animateur dans chacun de ces groupes :

- Santé-travail : Antoine LOPEZ
- Aéronautique : Gérald VEIRIER
- Cancéropole : Lionel PASTRE
- Service Public décentralisation : Marie-Laurence BERTRAND
- Transport : Jean-Pierre LEFLOCH
- Emploi-formation : José RODRIGUEZ
- Emploi industriel-territoire : Jean-François LAPEYRE
- Syndicalisation/formation syndicale : Nathalie METCHE
- Protection sociale : Alain GIACOMEL

Déjà, sans perdre du temps, les groupes de travail emploi-formation et santé au travail se sont réunis pour proposer à la prochaine réunion du comité régional des initiatives. Au vue des enjeux des élections prud'ho-

males, il a été validé d'avoir un suivi régional et de décentraliser les formations PRU-D'HIS en région.

Dans le cadre des assises du commerce il a été proposé une référente régionale, en ce qui concerne notre région, la proposition de Mireille ORMAECHEA a été validé par le comité régional.

Pour faire vivre nos propositions sur l'enjeu de la santé contenu dans le document de la conférence et travailler à partir des territoires (Figeac-Decazeville, Tarbes-Lannemezan, le Nord-est Toulousain) pour une meilleure offre de soins en Midi-Pyrénées, le comité régional a validé la proposition que Martine BERNARD-ROIGT soit la référente régionale santé.

Il a également été évoqué que certain Comité Régional se fasse par thème pour pousser l'analyse et la réflexion en fonction de l'actualité revendicative.

Roger-Pierre LEMOUZY
Secrétaire régional



Le ras le bol des salariés du Commerce !



Le 1^{er} février 2008, mobilisation intersyndicale dans les secteurs de la grande distribution, partout en France des milliers de salariés se sont mobilisés à l'appel de leurs syndicats sur des revendications communes, ils ont exprimés leur ras le bol et leur colère sur les questions de salaires, d'emploi, de déréglementation du travail (travail du dimanche, des jours fériés, des nocturnes...)

L'importance de cette initiative : première journée d'action nationale coordonnée dans ce secteur !

Sur la Haute-Garonne cette mobilisation s'est construite avec les syndicats des différentes enseignes mais il y a eu aussi un appel à tous les salariés de ces secteurs lors d'une invitation, débat ouvert à tous à Portet/Garonne salle du Confluent.

Ce 1^{er} février manifestation historique! des centaines de salariés dans la galerie marchande de Portet ont défilés rentrant dans différents magasins scandant leur colère sur leurs salaires de misère et leur refus de travailler le dimanche, cette manifestation à été rejointe par des salariés des commerces de la galerie, approuvée par les clients qui manifestaient leur soutien en prenant le tract, dans ce défilé "sur les pancartes de la colère" on retrouvait le même ras le bol chez carrefour Portet, carrefour Purpan, Leclerc, Planet saturne, Conforama, Darty, mais aussi des petites enseignes, Picard, Champion, Attac, Monoprix, Galeries-Lafayette...

Ceux qui ne sont pas venus jusqu'à Portet ont fait des débrayages dans leurs maga-

sins avec signatures de pétitions, distributions de tracts à la clientèle.

Fort du succès de cette journée d'action la mobilisation va continuer et se développer pour gagner. Les salariés de ces secteurs ne baisseront pas les bras, leurs revendications sur les salaires, les conditions de travail, le temps partiel imposé, le travail du dimanche sont plus que légitimes.

Mireille ORMAECHEA
Commerce Haute-Garonne
Membre du Comité Régional

La Poste

La Poste restructure ses services "courrier", avec la création d'une plateforme industrielle régionale entraînant pour les salariés concernés, de nouvelles organisations de travail.

Pour pallier à ces contraintes, elle a mis en place un plan d'accompagnement social, à notre avis, très largement insuffisant.

Pour peser sur les négociations, les salariés en AG ont décidé de mouvements de grève le lundi 11 février à l'appel de la CGT.

Très bien suivis sur le Tarn, Tarn et Garonne, Ariège et Gers, beaucoup moins sur la Haute-Garonne et le Lot.

Il est clair que pour la CGT, ce qui a prévalu et qui prévaudra, c'est bien la défense des emplois, des conditions de travail et les missions de service public.



Rio Tinto (09)

Fin de conflit aux talcs de Luzenac : Après 6 jours de grève, les salariés ont obtenu une augmentation de 2,3 % des salaires, une revalorisation de la prime de vacances et une prime exceptionnelle de 700€. Il n'en demeure pas moins qu'aucune garantie concernant l'éventualité de la vente du site industriel n'a été apportée par la direction. L'ensemble des salariés et leur syndicat CGT restent mobilisés pour la pérennité de leur outil de travail.

Cottes (09)

Mouvement massivement suivi chez COTTES au FOSSAT, pour exiger de l'employeur l'ouverture de négociations pour le maintien du pouvoir d'achat. Après l'aggravation des conditions de travail, les 1,5% d'augmentation générale proposés par l'employeur, ont été ressentis comme une véritable provocation. Après 12 jours de grève signature d'un accord portant sur 4,3% d'augmentation pour 2008.

Métallurgie

Mardi 5 février 2008, plus de 50 participant(e)s de 25 syndicats de la région, représentants près d'un métallurgiste sur deux et près de 1 000 syndiqué(e)s de Midi Pyrénées ont participé à une rencontre régionale des syndicats de la métallurgie pour débattre sur les préoccupations et les revendications salariales ainsi que sur la vie syndicale CGT.

Cette réunion régionale s'inscrivait dans le prolongement de multiples débats dans des syndicats et sur les départements, de congrès d'USTM ou de syndicats, qui ont rassemblé plus d'un tiers des syndiqués dans le cadre de la préparation du 38^e congrès fédéral.

Pouvoir d'achat, emploi, protection sociale, enjeux industriels et régionaux sont les principaux sujets abordés à partir d'expériences sur le terrain, de luttes avec des résultats tant revendicatifs que de syndicalisation.

Enfin notre rencontre a abordé les enjeux régionaux et l'animation régionale avec le renouvellement de son animateur.

Il a été rappelé les différentes initiatives prises sur notre région autour de l'emploi industriel, des filières et des territoires, avec les syndicats de la métallurgie, notre fédération, les UD/UL, les comités régionaux CGT Midi Pyrénées et Aquitaine.

La mise en débat du statut du salarié et d'un CIE (comité inter entreprise) pour le pôle de compétitivité Aérospatial Valley ou les luttes contre le plan Power8 ont été les faits marquants de la dernière période.

Ce travail sur la durée va se poursuivre dans une meilleure cohérence entre professions et territoires sur différents sujets, la dernière conférence régionale CGT Midi Pyrénées a tracé des pistes de travail et transformé son outil régional en intégrant des responsables de professions et de bassins d'emplois.

L'animation régionale métallurgie va prendre donc une nouvelle dimension et notre fédération veut également avancer sur cette question en intégrant encore mieux dans sa réflexion, son action et sa direction fédérale, les enjeux régionaux.

Gérald Veirier

Animateur métallurgie
région CGT Midi-Pyrénées

Santé Action Sociale



Du 2 au 7 juin prochains se tiendra à Toulouse, au Palais des congrès Pierre Baudis, le 9^e congrès de la Fédération CGT de la Santé Action Sociale.

Il s'agit là d'un événement à plus d'un titre, déjà parce que nous sommes tous concernés par l'état et le devenir du système sanitaire en France, ensuite parce que nous en sommes toutes et tous des usagers.

Huit cent délégués seront donc réunis pour échanger sur des expériences individuelles et collectives, d'actions, de résistance, dans les hôpitaux, les CHR, les maisons de retraite...

Notre congrès consacrer une partie importante de ses travaux à la question de la cohérence de notre démarche syndicale, en lien avec les orientations de la Confédération. Notre objectif est la construction d'un syndicalisme à la hauteur de nos ambitions, de réussites de luttes et d'acquis.

Notre choix est clair, la préparation de ce congrès, nous l'engageons dans un effort important avec un maximum de nos syndicats, de nos syndiqués, les salariés du secteur, et plus largement avec l'ensemble de la CGT. Nous subissons tous frontalement les effets de la politique gouvernementale et patronale qui est d'une rare agressivité. Pour y faire face, nous avons besoin de plus d'efficacité syndicale. Nous avons besoins de mieux fédérer et confédéraliser.

Ce congrès se fixe aussi comme objectif celui de mieux appréhender notre champ professionnel : mutations techniques et humaines, enjeux de formation, financement, la place des différents acteurs et des usagers dans les choix et les orientations... Quantités d'enjeux de sociétés sont au cœur de notre secteur, depuis la question des soins, de leur accès, ceux du vieillissement...



Ce qui se joue dans la dernière période, et nous en avons de multiples exemples c'est bien l'avenir de notre système de santé, tel qu'il a été construit dans ce pays, et tel qu'il doit évoluer

Trois thèmes seront à débattre avant et pendant le congrès :

- **La place et le développement du secteur marchand**, c'est-à-dire, la santé considérée comme une marchandise, où des capitaux s'investissent aujourd'hui, pour faire avant tout de l'argent : thème qui s'inscrit dans la réflexion confédérale (voir le peuple N° 1655 du 24 octobre 2007).
- **Les garanties collectives**, le nouveau statut du travail salarié.
- **La vie syndicale** : celle des nos syndicats, des USD et coordinations régionales en coopération avec l'interprofessionnel, la syndicalisation.

En amont du congrès, un débat régional (à noter dans vos agendas) aura lieu le 14 mai prochain co-organisé par la fédération santé et le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées sur le thème :

"Des remèdes pour le système de Santé"
Ce débat sera précédé de rencontres, d'échanges dans les territoires, les Unions départementales.

Dolorès CANEZIN

Animatrice santé-action sociale
région CGT Midi-Pyrénées

activité régionale

Prud'hommes

Du 21 au 23 janvier 2008, les camarades chargés d'animer les collectifs départementaux de la campagne prud'homale ont participé à une session de formation confédérale au siège du Comité Régional.

Ce stage avait pour objectif de développer les capacités et les compétences nécessaires à l'exercice de cette responsabilité, en cohérence avec les orientations et décisions confédérales.

Suite à cette formation, les participants sont en capacité :

- D'identifier des savoirs et savoir-faire syndicaux et méthodologiques à mettre en œuvre pour exercer leur responsabilité. (en utilisant des fondements de la technique de conduite de projet)
- De structurer et d'animer l'activité du collectif de campagne de leur organisation, en cohérence avec la démarche confédérale.
- D'expliquer les enjeux de cette élection et de la campagne CGT.

En tenant compte du contexte politique, économique, revendicatif actuel et de la réforme de la carte judiciaire et de ses conséquences, les enjeux essentiels de cette formation ont été ciblés :

- Ces élections doivent être un moment fort d'expression de la démocratie sociale.
- Les résultats électoraux sont un instrument de mesure de la représentativité syndicale qui doit conforter la CGT.
- La défense et le devenir de la prud'homie ainsi que des moyens pour l'activité des conseillers prud'hommes.

La méthode pédagogique de cette formation à partir d'apports de connaissances, de l'étude de documents et de l'expérience des stagiaires a permis de déboucher sur l'ébauche de plans de travail (de campagne) à soumettre pour validation aux CE d'UD.

Une réunion bilan d'étape de leur mise en œuvre est fixée au mardi 20 mai 2008.

IRT



Mardi 11 mars 2008 de 14 heures à 17 heures se tiendront les 5^e entretiens de l'Institut Régional du Travail sur le thème : la validation des acquis de l'expérience militante.

- Eléments de cadrage sur la VAE.
- La VAE militante dans le champ du syndicalisme : une reconnaissance du militantisme ?
- Une expérience de VAE auprès de militants syndicaux en Rhône-Alpes : témoignages.
- Table ronde avec les représentants régionaux des confédérations syndicales CFTD, CGT et CGT-FO.
- Débat et intervention de clôture.

Santé au Travail

Offensifs pour gagner la santé au travail ! Dans notre activité syndicale, les questions liées à la santé des travailleurs prennent de plus en plus d'importance, et force est de constater que la dégradation des conditions de travail ainsi que l'évolution des méthodes de gestion du personnel nous amènent à intervenir plus fréquemment sur ces problématiques (pressions morales, Troubles Musculo-squelettiques...).

En ce sens un certain nombre d'initiatives ont été organisées : forum dans le Tarn, rencontre avec des organismes et notamment les médecins du travail dans le Tarn et Garonne, journée d'études dans le Lot...

De plus, le Comité Régional de prévention des Risques Professionnel qui vient d'être mis en place, peut nous permettre de mieux poser nos revendications et nos propositions à l'ensemble des acteurs intervenant dans ce champ.

Nous devons donc continuer à développer notre activité "santé travail" dans les départements pour apporter des réponses au plus près.

A vos agendas...

Stage IRT

"Discrimination et égalité"

du 2 au 4 avril 2008



Service Public de l'Emploi

Groupe de travail régional : Emploi-Formation

Droit des salariés à la formation, à la promotion sociale et professionnelle, droits des chômeurs : au feu!

Le Service de Public de l'Emploi est remis en question aujourd'hui par les "réformes" imposées par le gouvernement actuel et ses alliés objectifs que sont les représentants des organisations patronales soutenues hélas par certaines organisations de salariés. Parmi ces réformes il y en a une qui redessine totalement le paysage : le projet, qui est à présent une loi en attendant les décrets d'application, celui de fusion de l'ANPE et de l'Assedic, auxquelles le Sénat via un amendement de dernière minute, a ajouté l'AFPA.

Les missions de ces trois organismes sont au départ clairement distinctes. Ce qui définit le service public, pour l'ANPE comme pour l'AFPA sous tutelle du ministère du travail, c'est le souci de l'égalité des chances et d'accès aux possibilités offertes par le marché du travail, en termes d'offres d'emploi, de construction du projet professionnel et de carrière, en termes de formation gratuite et rémunérée d'autre part.

Ce qui caractérise la mission de l'Assedic, organisme privé et paritaire, c'est de garantir la bonne gestion des fonds des cotisations des salariés (avec la part dite patronale), dans un souci d'équité en fonction des revenus salariés des ayants droit.

Le "conseil" du futur agent de l'organisme fusionné sera directement conditionné par la sortie la plus rapide possible de la "liste des Demandeurs d'Emploi" vers ce qu'il est convenu d'appeler les "métiers en tension"... le projet de la personne devient dès lors secondaire. La formation doit répondre

aux impératifs économiques imposés des entreprises c'est à dire aux intérêts à court terme des employeurs.

La loi de modernisation sociale a inscrit dans les textes ce qui apparaît comme une avancée pour les salariés, en particulier le Droit Individuel à la Formation, droit inaliénable de vingt heures de formation annuelles, cumulables sur plusieurs années. Elle a aussi formalisé la possibilité d'engager des négociations sur site, par entreprise, permettant de déroger aux conventions de branche dans certains cas. Et là ce n'est plus forcément d'une avancée sociale pour les salariés dont il s'agit, cela peut déboucher sur la remise en cause radicale des accords de branches.

La réforme du contrat de travail qui renverrait aux oubliettes notre Contrat à Durée Indéterminée base de la contractualisation et fondement du code du travail, avance à grands pas également.

Parallèlement à ces stratégies visant la dérégulation du marché du travail et la refonte des organismes régulateurs que l'on a connus jusqu'à présent, ce même marché du travail connaît depuis plusieurs années, une montée de la précarité qui se traduit par l'explosion des CDD (contrats à durée déterminée), des missions d'intérim et du temps partiel contraint. La mobilité professionnelle est une donnée constante et on s'accorde à penser qu'un salarié devra changer plusieurs fois dans sa vie professionnelle d'entreprise, de métier... comme disait l'autre, la vie est précaire, l'amour est précaire, pourquoi pas le travail?

Certes mais comment la CGT peut-elle revendiquer un cadre sécurisé avec des

moyens publics et un système d'indemnisation adaptés dans cette nouvelle donne? comment ses représentants en région ou ailleurs, peuvent-ils porter les revendications des salariés là où ils siègent? Comment mobiliser les forces militantes et au-delà dans une stratégie claire et commune pour tous, pour peser partout et là où c'est possible, infléchir cette tendance qui risque de nous ramener... un siècle en arrière? Le comité régional Midi Pyrénées a élaboré une stratégie qui entend contrecarrer ces attaques au monde du travail. Pour cela il faut construire ensemble à différents niveaux des réponses adaptées : avec les syndicats directement concernés dans un premier temps, avec les représentants de la CGT mandatés par le Comité Régional également. Avant d'exposer le programme de travail que nous nous sommes fixés, nous donnons dans cet article la parole aux syndicats CGT ANPE, CGT Assedic et CGT AFPA.

José RODRIGUEZ

*Animateur groupe de travail
Emploi-Formation*



Après la disparition de l'ANPE

Le combat continue

Pour la CGT - ANPE, les dispositions législatives qui ont été votées le 31 janvier 2008 confirment que toutes les raisons étaient réunies pour combattre cette fusion.

Ce texte prolonge et aggrave les orientations répressives de la loi Borloo de coercition sociale à l'encontre des chômeurs et de l'ensemble des salariés, en permettant au patronat et à ses complices syndicaux de maîtriser tout à la fois l'indemnisation des chômeurs, leur placement et leur radiation. L'institution nationale créée par cette loi n'aura de "publique" que le nom : elle ne sera pas un Établissement public à caractère administratif et moins encore un service de l'État à part entière. Elle sera régie selon les règles de la comptabilité des entreprises industrielles et commerciales et pourra enregistrer des recettes commerciales. Cette disposition accompagne et complète l'introduction des "opérateurs privés de place-

ment" au sein du Service Privatisé de l'Emploi. Les attentes des usagers sont ainsi placées entre les mains d'un "opérateur" dont les ressources budgétaires dépendront toujours plus du résultat des pressions qu'il exercera sur les chômeurs pour qu'ils acceptent tout ce qui leur sera proposé/imposé comme étant une "offre valable/acceptable d'emploi".

Pour la CGT ANPE la seule "offre valable/acceptable d'emploi" est celle qui correspond au choix du privé d'emploi. Entre la proposition du professionnel et la contrainte, il y a un fossé que l'on ne doit pas franchir. Au passage on constate que de valable la notion passe à acceptable, c'est donc bien à une institution chargée de mettre en place le travail obligatoire quel qu'il soit, que nous sommes confrontés ! De plus, la remise en selle, par la loi, des Maisons de l'emploi, ainsi que l'introduction des élus locaux dans l'instance de direction régionale de l'institution laissent présager une régionalisation des politiques de l'emploi qui accompagnerait l'entreprises de démolition de droits garantis à l'ensemble des salariés et des chômeurs sur tout le territoire national

Le statut public des personnels de l'ANPE est attaqué : un maximum d'agents choisissant une convention collective en lieu et place d'un statut d'agent de l'État, et mise en place des Institutions représentatives du personnel de droit privé pour tous les agents, au détriment des organismes consultatifs de droit public et des garanties collectives qu'ils apportent même dans leur version dégradée d'aujourd'hui, aux agents publics que nous sommes.

Quant aux "avancées" annoncées par la ministre ("le meilleur des deux statuts pour tous") ou plusieurs organisations syndicales de l'ANPE (l'IRCANTEC), ...rien de sérieux n'est inscrit dans la loi.

Même l'amendement proposant que l'IRCANTEC soit le régime de retraite complémentaire de tous les agents de la nouvelle institution a, finalement, été rejeté par la commission mixte paritaire, à la demande du gouvernement. Pour ceux qui ont refusé de combattre la fusion, le maintien dans l'IRCANTEC était présenté comme le symbole de l'ancrage public de la nouvelle Institution. Autant dire également que ceux qui imaginent une amélioration mirifique de leur salaire dans la nouvelle institution se font des illusions qui, elles aussi, seront déçues.

Avec l'adoption de la loi faisant disparaître l'ANPE, une nouvelle phase de la bataille pour un service public répondant véritablement aux attentes de ses usagers s'est ouverte.

Pour la CGT - ANPE, malgré une campagne d'intoxication de la part de certaines OS et de la DG qui a conduit à des résultats décevants en moyenne nationale pour la CGT aux élections professionnelles, il n'est pas question de baisser les bras.

Plusieurs mois de négociations difficiles sont devant nous. La CGT - ANPE sera présente pour discuter avec les collègues et porter la défense du Service Public de l'Emploi : ce n'est pas parce qu'une loi est votée qu'elle doit s'appliquer ! La lutte est devant nous.

La CGT - ANPE mettra tout en œuvre pour que ces négociations soient appuyées par la force de la mobilisation des personnels.





ASSEDIC

Une pseudo démocratie paritaire

La loi adoptée sur la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC garanti aux partenaires sociaux qu'ils seront toujours les décideurs en matière d'indemnisation et de taux de cotisation.

Cela ne veut en aucun cas dire qu'ils seront ceux qui décideront de la mise en œuvre. Leur rôle se limitera donc à se réunir une fois tous les 3 ans pour décider des modalités d'accès aux allocations et leurs niveaux et des taux de cotisations employeurs et salariés.

Sortis de cela, ils n'auront plus la responsabilité de la gestion administrative, qui elle relèvera d'une gestion tripartite au sein d'un organisme de tutelle de droit privé qui chapeautera une structure regroupant l'actuelle Assurance Chômage et l'ANPE.

L'effectif global actuel de l'ANPE est de 30 000 agents, celui du Régime d'Assurance Chômage de 14 000.

L'incohérence de cette loi tient au fait qu'elle additionne les effectifs des 2 organismes, sans un seul instant prendre en compte les missions de chacun, elle additionne les activités puisque selon elle les agents de la nouvelle entité devront traiter le suivi du demandeur d'emploi, de l'inscription au reclassement en passant par l'étude des droits. A notre connaissance aujourd'hui, les agents ANPE qui ont entre 80 et 150 Demandeurs d'Emploi en charge n'étudient pas la demande d'indemnisation alors qu'ils devront le faire demain. Il ne s'agit donc pas d'ajouter des personnes supplémentaires mais des personnes avec leur charge de travail actuelle. La réalité est l'addition des effectifs et des activités.

L'argument avancé par le gouvernement pour justifier cette fusion est que les Demandeurs d'Emploi devraient avoir un interlocuteur unique! La belle affaire, nous sommes bien placés pour savoir qu'ils voudraient tout simplement avoir un interlocuteur, de ne plus se voir refoulés vers le téléphone ou internet dès qu'ils nous sollicitent. L'ANPE procède de la même manière. La technique est connue pour tuer son chien, on dit qu'il a la rage et pour rendre la chose crédible, on lui en donne les symptômes!

QUEL EST LE SORT POUR LES AGENTS ANPE ET CEUX DES ASSEDIC ?

Les agents de l'Assurance Chômage resteraient sous leur actuelle convention collective. Il serait créé une nouvelle convention pour les salariés qui seraient embauchés dans l'avenir et les agents de l'ANPE auraient le choix de rester sous leur statut public actuel ou d'adhérer à la nouvelle convention "France Emploi".

Donc à terme, ce serait la disparition de la convention collective ASSEDIC et du statut des agents publics de l'ANPE.

- Pensez-vous que la convention collective de "France Emploi" sera mise spontanément au niveau de celle des agents du Régime?
- Pensez-vous sincèrement que pourront cohabiter et faire le même travail des agents relevant de 3 accords collectifs différents dans les mêmes locaux, sans que cela ne crée de problèmes?
- Pensez-vous sincèrement qu'il n'y aura pas de la part des futurs dirigeants la

volonté de niveler les écarts? (au nom de la fameuse équité).

Certes, des écarts existent à l'embauche entre la situation faite aux agents de l'ANPE et ceux des ASSEDIC. Le salaire d'embauche de l'un et de l'autre est quasiment de même niveau (voir l'étude de la CGT sur les salaires et la comparaison au SMIC), cependant les agents ASSEDIC perçoivent 14,5 mois de salaire, ceux de l'ANPE ont des primes annuelles variant selon "les résultats" de 1/2 mois jusqu'à maximum 1 mois supplémentaire. Les agents du Régime ont 1,33 % d'ancienneté chaque année pendant les 15 premières années que n'ont pas ceux de l'ANPE. D'après vous, entre les 2, quelle sera la base de discussion que choisira la future Direction de France Emploi pour "construire" la future convention collective?



L'AFPA



Menace de démantèlement

L'AFPA s'est développée à partir de 1946 pour contribuer à la reconstruction de la France en formant une main d'œuvre qualifiée dans le bâtiment. Son activité s'est ensuite diversifiée dans le domaine du tertiaire et de l'industrie.

L'AFPA est devenue le premier organisme de formation professionnelle diplômante pour les demandeurs d'emploi et salariés en France et en Europe. Les demandeurs d'emploi bénéficient d'un bilan d'orientation, d'une formation professionnelle débouchant sur un diplôme du Ministère du Travail et reconnu par les branches professionnelles et de services associés : suivi médical et social, restauration à prix coûtant, gratuité de l'hébergement et rémunération assurée par l'Etat.

Au terme de la loi de décentralisation de 2003, l'AFPA est menacée de démantèlement.

L'Etat s'est désengagé en transférant aux Conseils Régionaux le budget dédié aux

formations AFPA. Ce budget ne sera plus attribué à l'AFPA mais fera l'objet d'appels d'offres dès janvier 2009.

Le gouvernement a décidé que la formation professionnelle n'était plus ni un Service Public ni même un service d'intérêt général mais un marché comme un autre soumis à la loi de la concurrence.

De plus la gestion de l'hébergement va être confiée à un organisme extérieur, le patrimoine cédé à un autre organisme qui facturera un loyer à l'AFPA et les services d'orientation seront rattachés à la nouvelle structure ANPE/ASSEDIC.

Nous assistons donc au démantèlement des services de l'AFPA tels qu'ils existaient jusqu'ici :

- Disparition du conseil en orientation professionnelle à l'AFPA
- Formations plus courtes et non diplômantes pour une adaptation aux emplois précaires

- Fin de la gratuité de l'hébergement pour les plus démunis
- Augmentation du prix des repas
- Diminution importante de l'offre de formation
- Quasi-impossibilité de suivre une formation hors de sa région

Pour les mois à venir, le Comité Régional se mobilise sur cette question d'actualité et une campagne est programmée conjointement avec le lancement du groupe de travail sur l'emploi et la formation.

Voici les toutes prochaines étapes du plan de travail :

- Une réunion réunira le 16 avril l'ensemble des mandats de Midi Pyrénées (CA Assedic, Comité Régional ANPE, AGEFOS, COPIRE, FONGECIF, OPCAREG, CCREFP, CESR...) pour construire un véritable réseau et rompre l'isolement de certains camarades.
- Une journée d'étude prévue pour le 13 juin, sera ouverte plus largement à tous les militants concernés par ces thèmes : fusion, nouvelle convention chômage, refonte du SPE... le tout dans le cadre des bases revendicatives affichées par la CGT. Cette journée pourra donner lieu à un débat sur l'opportunité d'une contre-proposition à la montée de la précarité qui constitue une partie des repères revendicatifs de notre organisation. Un groupe de travail rassemblant les syndicats directement concernés commence à préparer cette journée le 7 mars.
- En projet un forum revendicatif sur ces questions à l'automne...



Rencontre avec...

Je m'appelle **Jacky Gaillac**,

curieux assemblage d'un prénom vaguement anglo-saxon et d'un nom tout ce qu'il y a de plus "gaulois". Je

devais me prénom-

mer Philippe, mais l'officier d'état civil ayant fait remarquer à mon père que c'était exactement le prénom d'un célèbre maréchal qui avait mal tourné quinze ans plus tôt, le choix initial fût vite abandonné. J'ai grandi dans le bassin houiller de Decazeville, où j'ai côtoyé les fils et filles de mineurs qui avaient tous des noms bizarres, "pas d'ici" si vous voyez ce que je veux dire.

Mes parents étaient employés de commerce dans un de ces petits magasins qui pullulaient à l'époque, mon père était à la CGT commerce, achetait l'Huma dimanche, le Canard Enchaîné, bouffait régulièrement du curé et ne pouvait pas supporter la vue de Michel Debré à la télé noir et blanc. Ma tante ayant pronostiqué très tôt que je finirais prof ou flic, j'optais pour la première alternative après mes études, pendant lesquelles j'avais fricoté avec l'UNEF et tâté du bâton blanc.

J'entre donc dans la carrière en 1984, mais la CGT ne veut pas de moi, elle ne syndique que les profs du professionnel. Il est hors de question de militer dans un syndicat corpo, je ronge mon frein. Dans l'attente, avec mon épouse, nous fabriquons deux filles.

1995, grosses manifs, la CGT enseignants s'ouvre peu après aux profs du secondaire. 2003, le combat pour la retraite. Gilbert, mon collègue secrétaire départemental, prépare la sienne et me propose de le remplacer.

2006, l'équipe régionale se renouvelle, j'y suis intégré, en charge du pôle second degré et de la formation professionnelle.

2007, le Comité Régional s'ouvre aux professions, l'union régionale des syndicats CGT de l'éducation nationale y entre. C'est le moment du renouvellement du CESR, les copains me choisissent pour y aller. Le groupe CGT au CESR, ce sont 13 camarades, dont 6 nouveaux. Depuis 4 mois, j'apprends...



Le bureau du CESR du 1^{er} février 2008 a adopté le programme de travail des commissions pour les trois ans à venir.

Le groupe CGT au Cesr a été à l'initiative de nombre des travaux proposés : ils correspondent à certains des axes décidés par le Comité Régional dans son plan de travail. Le travail de la CGT s'articulera avec l'activité des groupes de travail du Comité Régional CGT. Cette liaison permettra une intervention pertinente de la CGT lors de l'élaboration du cahier des charges et tout au long du processus d'audition et de rédaction de l'avis.

La recherche de liens permanents et interactifs est la condition indispensable à la permanence de l'intégration du groupe CGT au Cesr dans l'activité revendicative du Comité Régional CGT.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CESR :

Aménagement du Territoire / transports :

- Convention TER
- Environnement et développement durable : (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Agenda 21, Réseau régional d'espaces naturels, suites du grenelle de l'environnement.
- Planification territoriale et développement local : pays, Réforme de l'Etat et conséquences pour la structuration du territoire, intercommunalités, Politiques territoriales, Grand Projet de Ville.
- Transports : Plans de déplacements urbains, ferroutage et transports ferroviaires de proximité, évolution de transports (personnes et marchandises).

Actualité de l'activité CGT



Affaires économiques

- Filière Forêt Bois Papier

Recherche /Energie

- La culture scientifique et technique
- Le transfert de technologies et l'innovation
- Les énergies renouvelables
- L'Enseignement supérieur : déséquilibre de l'offre de formation sur le territoire régional, orientation au regard du taux d'échec en premier cycle

Affaires sociales

- L'accès à des soins de qualité pour tous
- Logement : actualisation de l'avis d'octobre 2007 au regard de l'application de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable)
- La souffrance au travail

Formation Professionnelle / Emploi

- Les sorties sans qualification en région
- L'Enseignement supérieur en Midi-Pyrénées
- L'Egalité professionnelle Femmes/Hommes en région
- Les formations en alternance

Plan et finances

- Groupe de travail "Suivi des politiques budgétaires"
- Groupe de travail "Conjoncture"
- Groupe de travail "Fonds européens"

Les interventions de la CGT



Projet de grand contournement autoroutier de Toulouse

Déclaration du groupe CGT au CESR à la commission nationale du débat public.

Tel que présenté dans le dossier soumis au débat public, le projet de grand contournement autoroutier a trois objectifs :

- Dissocier les trafics de transit et d'échanges régionaux, nationaux et européens de ceux à caractère locaux.
- Décongestionner la métropole toulousaine.
- Participer à l'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine.

Le projet répond-il à ces objectifs ? A notre avis de manière imparfaite :

- Concernant les trafics de transit tels que définis par le document, le contournement y répondrait avec plus ou moins d'efficacité quelque soit la distance où il serait situé.
- La décongestion de la métropole, par contre, est un leurre, le trafic de transit (36 000 véhicules/jour) étant marginal comparé aux trafics locaux (2 000 000 véhicules/jour) ou même d'échange (240 000 véhicules/jour). La désaturation de la métropole passe donc par une politique de transport en commun multimodale et cohérente, construite par une étroite collaboration entre les différentes autorités organisatrices (conseil régional, conseil général,



communauté d'agglomérations du Grand Toulouse). Il est à ce sujet plus que temps de lancer les travaux d'un nouveau PDU plus ambitieux et plus abouti que le précédent. Dans le même esprit, il paraît nécessaire de construire un schéma d'urbanisme à l'échelle métropolitaine de manière à maîtriser l'étalement urbain.

- L'aménagement du territoire est une vraie question. Une infrastructure routière, couplée avec un contournement ferroviaire de même dimension, disparu à l'heure actuelle (j'y reviendrai) ne sont pas à rejeter. Mais ils ne peuvent à eux seuls prétendre engendrer un aménagement durable du territoire. Le rééquilibrage est nous semble-t-il une priorité. Les villes moyennes, situées entre 60 et 80 km, entourant la mégapole toulousaine peinent à trouver un équilibre économique avec la capitale régionale. A la lecture du budget prévisionnel 2008, chapitre "aménagement durable du territoire" des pistes de réflexion portant, entre autres, sur le développement de l'économie résidentielle du tourisme et de la culture sont lancées, mais est-ce suffisant, est-ce un gage de pérennité ? Ne faut-il pas au préalable définir une "délocalisation" harmonieuse sur le territoire régional des fonctions rares telles que les pôles universitaires, hospitaliers, etc. de manière à rendre cohérent ce développement autour de bassins de vie et d'emploi à taille humaine ?

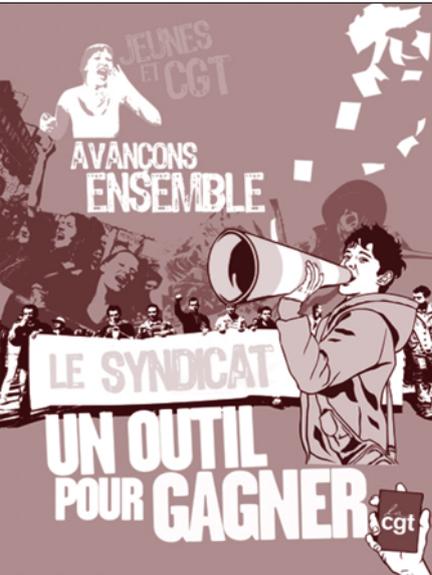
Enfin, il convient peut être aussi de réfléchir comment sortir du tout routier. Le report modal sur le rail est une solution. Il conviendrait donc de prévoir prioritairement un contournement ferroviaire qui aurait pour

vocation, d'une part d'écartier du cœur de l'agglomération toulousaine le trafic marchandises de transit, d'autre part de desservir en couronne les villes moyennes autour de Toulouse.

Pour mémoire à la fin du XIX^e siècle et tout début du XX^e siècle une telle infrastructure existait. Elle desservait Montauban, Saint-Sulpice sur Tarn, Albi, Castres, Mazamet, Revel, Castelnau-d'Audoubert, Carcassonne, Mirepoix, Lavelanet, Pamiers, Foix, Saint-Girons, Bousens, Tarbes, Auch, Beaumont de Lomagne, Castelsarrasin, et finissait la boucle à Montauban.

Le manque de clairvoyance de nos prédécesseurs a amené le démantèlement de ce réseau dont il ne reste aujourd'hui que des morceaux, dommage !

En conclusion, pour la CGT, l'opportunité de ce "projet à tout faire", pour reprendre une expression contenue dans l'avis mort-né de la précédente mandature, n'est pas démontrée. "Favoriser un développement équilibré des différentes agglomérations composant le territoire métropolitain selon un modèle multipolaire fondé sur la complémentarité et la coopération". Cette dernière phrase présente dans le texte de l'avis du Cesr, ouvre cependant un champ de réflexion qui devrait être la cheville ouvrière de projets d'infrastructures dont personne ne conteste l'utilité pour autant qu'ils servent d'outils à une politique d'urbanisme, d'aménagement du territoire visant au rééquilibrage économique et social entre les villes moyennes et la capitale régionale. Ces infrastructures doivent être aussi l'élément d'une mise en œuvre plus large d'une politique de déplacement favorisant les transports en commun.



2008, une année décisive

La force de la CGT est déterminante pour gagner !

Resituer l'enjeu de la syndicalisation comme un élément du rapport de forces, faire partager la conviction que la force de la CGT est déterminante pour gagner de nouvelles conquêtes, gagner sur les revendications telles sont les raisons qui ont conduit la confédération à organiser des réunions décentralisées en région sur le thème de la syndicalisation. En effet l'impulsion d'une véritable campagne confédérale sur ces enjeux a permis de réaliser plus de 42 000 adhésions nouvelles en 2007 (plus 6 000 par rapport à 2006). Pour autant seulement 15 à 20 % des syndicats se sont engagés dans cette campagne. L'objectif pour 2008 vise à doubler le nombre d'adhésions nouvelles de 2007 et de gagner l'engagement plus large de tous nos syndicats.

En Midi-Pyrénées la réunion se tenait le 23 janvier. Une trentaine de participants : secrétaires généraux UD, animateurs vie syndicale UD, secrétaires régionaux de professions, délégués-es syndicaux et secrétaires de syndicats.

L'échange a permis d'identifier des blocages sur lesquels nous pouvons agir dans un contexte, on le sait, où des luttes se développent dans les entreprises sur les salaires, emploi, conditions de travail à l'exemple de la journée d'action nationale unitaire dans le commerce de la grande distribution le 1er février mais dans un contexte compliqué pour construire des luttes solidaires susceptibles de contrecarrer les objectifs de régression sociale que poursuivent le patronat et le gouvernement.

Si tout le monde est d'accord sur ces objectifs, force est de constater que nous ne décollons pas du nombre d'adhérents. L'enjeu est donc de regagner partout une culture d'organisation portée par toute la direction syndicale.

Notre échange en région montre des exemples d'organisation où cette démarche se construit avec succès mais il a aussi montré l'immense espace à conquérir c'est pourquoi un collectif régional syndicalisation se crée pour aider à impulser en région cette démarche!

Martine BERNARD-ROIGT
Membre commission
confédérale syndicalisation

Ensemble choisissons la lutte Contre les discriminations et la réaction

On nous vante "l'immigration choisie" sans nous dire qu'elle bafoue les droits humains les plus élémentaires (droit de circuler, à une vie familiale normale, asile...) et en voulant nous persuader que c'est une politique au service de tous. Or, ce choix, comme les autres, est au service des buts actuels - gravement régressifs - du gouvernement et du Medef : baisse du coût du travail et démantèlement des droits des travailleurs. En même temps, pour détourner la colère, est tenu un langage qui s'appuie, bien sûr sans le dire, sur un racisme latent : "l'immigration mal maîtrisée" serait la

cause de la dégradation actuelle de la situation sociale! Et, ce discours n'est pas sans écho au sein du monde du travail.

D'où, l'importance pour la CGT d'une réflexion à ce sujet. Il n'était pas absent de notre dernière conférence régionale : Notamment, un intervenant a parlé de colonialisme à propos des délocalisations, Roger-Pierre LEMOUZY, notre actuel secrétaire régional a souligné la nécessité d'intégrer à notre quotidien syndical la lutte contre le racisme et les discriminations... Car la conscience que c'est une des conditions pour combattre "tous ensemble" la politique

ultra réactionnaire est à la CGT bien présente. Elle doit nous permettre d'être offensifs.

Le nouvel outil régional peut nous y aider. Il serait intéressant d'y échanger sur nos expériences, sur les initiatives dans les départements, de réfléchir à des actions régionales, à des formations. Ainsi nous donnerons nous les moyens de plus de pertinence, de plus de rayonnement pour être la CGT de tous les exploités et conforter notre caractère de classe.

Claude MEGRET
Mandaté régional ACSE

Manifestation en Andorre



Le CSIR PYREMED solidaire des salariés Andorrans

Le 1^{er} mai 2004 le CSIR PYREMED et le syndicat Andorran l'USDA (Union Syndicale D'Andorre) avaient organisé une manifestation à Andorre-la-Vieille pour exiger du gouvernement l'ouverture de négociations dans le cadre prévu par la constitution andorrane sur le droit social et du travail.

Des propositions ont été portées par l'USDA tant en matière de liberté syndicale, de sécurité au travail, que de reconnaissance des accords collectifs dans le but de normaliser les relations du travail en Andorre. Quatre ans se sont passés et rien à changé. Tout au contraire, le gouvernement a proposé au Conseil Général (Chambre des députés) des projets de lois vides de contenus, sans aucune concertation avec les syndicats andorrans.

Au lieu de présenter les garanties nécessaires et un consensus social basé sur l'égalité et la pluralité ou l'employeur et le salarié puissent avoir des droits égaux, encadrés par des lois démocratiques et homologa-

bles dans les pays de la communauté européenne, le gouvernement d'Albert PINAT envisage une suite de lois qui ont été rejetées par l'ensemble des syndicats andorrans.

En effet, ils considèrent que leurs propositions n'ont pas été intégrées, notamment sur le projet de loi de "liberté syndicale" qui n'impose que des contraintes pour les organisations syndicales et sur celle qualifiée de "sécurité au travail" qui dans un contexte où la moyenne mensuelle de 450 accidents de travail ne cesse d'augmenter, l'employeur ne serait pas pénalisé, l'indemnisation serait à la charge de la sécurité sociale.

Des actions revendicatives pour aider les salariés andorrans dans leur combat pour faire aboutir leurs revendications légitimes, avec l'appui de la CES et de son outil euro régional le CSIR PYREMED sont programmées.

Samedi 16 février 2008 l'ensemble des syndicats du CSIR a manifesté aux postes frontières du Pas de la Case et de Sant Julia, ainsi qu'au centre ville d'Andorre-la-

Vieille et distribué 10 000 tracts pour sensibiliser et informer les touristes de la situation sociale en Andorre.

L'Andorre : paradis fiscal, enfer social.

La principauté compte près de 80 000 habitants dont seulement 22 000 andorrans. La grande majorité des étrangers sont là pour travailler. Ils sont portugais, catalans, français et de plus en plus originaires des pays de l'Europe de l'Est. Ces travailleurs ne disposent d'aucune protection et sont soumis à des conditions de logement exorbitantes (salaire moyen 1 000 € alors que le moindre loyer atteint 800 €). Licenciements libres, contrats de travail verbaux, absence de protection sociale, pas d'assurance chômage, pas de jour férié, droits et libertés syndicales bafoués et conditions de travail exécrables sont le lot quotidien des salariés andorrans.

Cette journée d'action s'est conclue par une conférence de presse, où l'ensemble des 9 organisations syndicales transfrontalières a diffusé une déclaration du CSIR exigeant du gouvernement la prise en compte des revendications portées par les syndicats andorrans pour les inscrire dans les textes de loi.

La principauté d'Andorre, paradis fiscal et îlot de précarité, pays d'accueil pour de nombreux travailleurs européens, ne peut plus rester en marge de l'Europe sociale, les syndicats de la CES, bien au delà de cette initiative continueront la lutte auprès des camarades andorrans.



Philippe MOITRY
Secrétariat régional

Congrès

Le congrès de l'Union Départementale du Tarn s'est tenu les 17 et 18 janvier 2008 à Carmaux, **Michel BELIERES a été élu secrétaire général de l'UD.**



Mobilisation

Journée d'action interprofessionnelle le **4 mars 2008**, pour "une reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé"

